



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 14 : Sûreté de l'aviation — Politique

ADOPTION DE NOUVELLES MESURES FACE À L'AUGMENTATION DES CAS IMPLIQUANT DES PASSAGERS INDISCIPLINÉS

[Note présentée par le Brésil et appuyée par les 20 États membres de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC)¹]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le problème des passagers indisciplinés n'est pas nouveau pour l'aviation civile internationale. Cela étant, de plus en plus de cas ont été signalés dans plusieurs pays en raison de la pandémie de COVID-19, de nombreux passagers ayant refusé de se conformer aux règles de sûreté de l'aviation ou aux règlements sanitaires locaux.

En conséquence, les exploitants aériens et les exploitants d'aérodromes ont fait face à un défi de taille pour faire respecter ces règles sur fond de reprise des activités aériennes après une longue période de difficultés pour le secteur.

La présente note donne un aperçu de la situation au Brésil et présente certaines des mesures adoptées face au problème.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- mesurer l'importance du problème des passagers indisciplinés dans le transport aérien ;
- prendre note de certaines des bonnes pratiques adoptées par le Brésil pour atténuer ce problème ;
- encourager les États membres à œuvrer pour atténuer le problème des passagers indisciplinés, notamment par la promotion de mesures de prévention associant industrie et autorités ;
- convier l'OACI à guider les États membres au sujet de campagnes conçues pour inciter les passagers à suivre les règles sur la conduite minimum à tenir à bord des aéronefs.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>Sûreté et facilitation</i> .
<i>Incidences financières :</i>	
<i>Références :</i>	

¹ Aruba, Belize, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela.

1. INTRODUCTION

1.1 La pandémie de COVID-19 a causé des problèmes sans précédent pour le secteur du transport aérien, notamment une forte baisse de la demande de transport aérien. L'augmentation considérable des cas impliquant des passagers indisciplinés a également posé de grandes difficultés.

1.2 Malgré une réduction du nombre de passagers, dans certaines parties du monde, le transport aérien s'est heurté à une augmentation des situations impliquant des passagers indisciplinés, principalement provoquées par leur refus de respecter les directives des autorités sanitaires.

1.3 Bien que ces règles ne relèvent pas de la sûreté de l'aviation, mais du domaine sanitaire, il convient de noter que l'indiscipline des passagers peut compromettre la sécurité des vols.

1.4 Selon les données transmises à l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) du Brésil dans le cadre du document sur la sûreté de l'aviation civile (DSAC), 36 cas liés à des passagers indisciplinés ont été consignés en 2019. L'année suivante, première année de la pandémie, malgré une baisse drastique du nombre de vols, 68 situations ont été notifiées, suivies d'une augmentation encore plus impressionnante en 2021 portant ce chiffre à 156. Pour l'année en cours, en seulement quatre mois, 84 situations ont été signalées, ce qui marque une tendance à la hausse vers un niveau record.

2. ANALYSE

2.1 L'ANAC a élaboré, en collaboration avec le secteur et la police fédérale brésilienne, un manuel de gestion des comportements indisciplinés. Ce document définit les responsabilités des institutions concernées, classe les comportements indisciplinés selon différentes catégories et différents niveaux, contient des lignes directrices relatives aux procédures et des formulaires de notification, explique les principaux facteurs à l'origine d'un comportement indiscipliné, et aborde la question de la prévention, de la sensibilisation, et aussi de la formation du personnel.

2.2 En outre, le Brésil a pris une autre mesure importante, à savoir l'organisation d'une campagne de sensibilisation sur l'importance de suivre les règles de sûreté, pilotée par l'Équipe de la sûreté de l'aviation du Brésil (BASeT).

2.3 La BASeT est un comité créé le 18 février 2020, dont les orientations en matière de planification sont en adéquation avec le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP).

2.4 Ce comité se compose notamment d'exploitants aériens, d'exploitants d'aéroports et d'entités publiques comme le Département du contrôle de l'espace aérien (DECEA), de la police fédérale et d'institutions de l'aviation civile dont les activités visent principalement à renforcer la sûreté de l'aviation civile brésilienne.

2.5 La BASeT a pour objectif de planifier les activités du secteur de l'aviation civile et de le guider dans le cadre d'un programme de mesures et de projets nationaux visant à assurer la sûreté de l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite. Cette équipe promeut la collaboration, en élaborant des documents techniques, en développant des projets conjoints en matière de sûreté de l'aviation et en facilitant la collecte et l'échange d'informations, de données et d'indicateurs par les agents du secteur, dans le but d'améliorer les analyses et les diagnostics, et de mieux définir les objectifs du système AVSEC.

2.6 La campagne menée par la BAsE T s'est centrée sur la présentation de vidéos et de fiches visant à informer les passagers de la conduite appropriée à adopter dans les aéroports et à bord des aéronefs, les encourageant notamment à éviter de consommer de l'alcool, à respecter les règles de sûreté et de sécurité, à suivre les directives des autorités sanitaires et à respecter l'autorité du pilote commandant de bord, entre autres.

2.7 La hausse du nombre de cas a rassemblé le secteur de l'aviation civile dans le cadre du Comité technique de sûreté (CTSAC) et a donné lieu à une harmonisation des vues sur le besoin de modifier la législation nationale, permettant ainsi l'application de mesures à l'encontre des passagers indisciplinés, par exemple amendes et création d'une liste d'interdiction de vol. Le Congrès brésilien a récemment approuvé la législation proposée, permettant ainsi à l'ANAC de réglementer les sanctions visant les passagers indisciplinés.

3. RECOMMANDATIONS

3.1 Compte tenu de l'importance de la question pour le transport aérien international, il importe que les États adoptent, de manière coordonnée, des stratégies et des mesures concrètes visant à réduire la fréquence des situations liées à des passagers indisciplinés.